



INDEMNITÉ POUR SUJÉTIONS SPÉCIALES : I.S.S.

UNE REVENDICATION CGT SUR LE POINT D'ABOUTIR !

La CGT lutte pour l'augmentation des salaires, la revalorisation du point d'indice, pour l'intégration dans le calcul de la retraite. C'est en augmentant les salaires que l'on pourra augmenter le reste à vivre (expression plus appropriée que celle de pouvoir d'achat).

Depuis des années, la CGT Intérieur revendique que les primes soient intégrées dans le montant de pension des retraités.

Une des déclinaisons est l'obtention de l'indemnité pour sujétions spéciales (ISS) pour les PATS (personnels administratifs techniques et spécialisés), incluant celles et ceux affectés en SGAMI. Cette demande a été portée encore très récemment lors de notre rencontre avec Didier Martin, secrétaire général du ministère de l'intérieur.

Ca veut dire quoi ? Cela signifie que la CGT demande que l'ISS, déjà existante mais attribuée seulement aux catégories d'actifs, compte-tenu des contraintes et des risques qu'ils encourent, soit étendue à tous les agents du ministère de l'intérieur travaillant en police nationale (PN), gendarmerie nationale (GN) et SGAMI.

Cela signifie que la CGT demande que tous les agents travaillant en PN, GN, ou SGAMI qu'ils soient administratifs, techniques ou SIC, quelle que soit leur catégorie C, B ou A, soient reconnus comme faisant pleinement partie de la communauté de travail avec les policiers et les gendarmes.



Parce que, comme les actifs, ils sont affectés en PN/GN ou travaillent pour eux en SGAMI, certes sur des postes différents mais sur des missions communes.

Parce que sans soutien de ces personnels, pas de missions opérationnelles possibles pour les policiers et les gendarmes.



C'est bien pour cela que la CGT, parce qu'elle lutte pour toutes et tous les salarié-es, revendique depuis des années l'extension de la prime ISS à tous les personnels administratifs, techniques et SIC travaillant en PN, GN et SGAMI.

Le ministère de l'intérieur semble enfin entendre nos revendications. L'ISS devrait donc enfin être attribuée à tous les agents travaillant en PN GN et SGAMI !

Le versement devrait être effectif à compter du 1er juillet 2023 (donc avec effet rétroactif), mais avec deux paliers encore à franchir en 2025 et 2027 pour atteindre le versement complet du montant de cette prime, soit 200 € bruts (120 € bruts en 2023, 160 € bruts en 2025 et 200 € bruts en 2027 en plus du transfert d'une part de l'IFSE vers l'ISS).

Et l'ISS sera prise en compte dans le calcul de la retraite (à noter que cela pourrait n'être effectif que pour les agentes et les agents partant à la retraite à partir de 2024).

Quant à la reprise d'ancienneté PN/GN, le dispositif serait identique à celui valant pour les actifs.



La CGT attend désormais avec les agents de voir concrètement les effets sur la fiche de paye des agents !

Parce que la CGT est le syndicat de la fiche de paye !! Et que la CGT est le syndicat de toutes et tous !!!

Pour connaître vos droits, pour vous défendre, pour agir et gagner, ne restez pas seul-e dans votre travail face à l'employeur :

Syndiquez-vous CGT !

Pour nous contacter

- par courrier : **CGT Intérieur - 4, Chemin de Bordeblaque - SGAMI Sud - Z.I. En Jacca - 31770 COLOMIERS**

- par mel : **cgtinterieur@gmail.com**

Site internet : **<http://uspatmi-cgt.reference-syndicale.fr>**

Réseaux sociaux : Twitter **[@cgtinterieur](#)** Facebook **[CGT interieur](#)**

☎ 06 92 29 93 76 / 06 68 38 99 59 / 06 01 82 74 69